SEANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 21 mars à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nicole DESSAUVAGES.

Etaient présents : Mesdames DESSAUVAGES, JARDIN, CHUPIN, ROBERT, KUSZLI, SOUCHARD, Messieurs PELLETEUR, BUGI, BOLLET, LEMAIRE.

Etait absente excusée : Madame LE FLEM

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès verbal de la réunion du 22 février 2024 est lu et approuvé à l'unanimité par les membres présents.

PRESTATIONS D'URGENCE

Madame la Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S informe les membres du Conseil d'Administration des décisions prises, relatives aux prestations d'urgence.

Aides sous la forme de chèques de service (aides alimentaires):

* Résidents de la commune:

-4 foyers

COMMISSION DES AIDES FACULTATIVES

*Commission du 05 mars 2024 :

-Décisions favorables :

-2 foyers aidés à hauteur de 628 € pour des factures d'eau

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil d'Administration est informé que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie Principale de Saint Nazaire et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme à la comptabilité du Centre Communal d'Action Sociale.
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Centre Communal d'Action Sociale et du compte de gestion du Receveur,
Il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré :

Le compte de gestion 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
(*présentation synthétique du projet de budget et du compte administratif joint)*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-2121-31, L 2122-21 et L 2343-1 et 2,
Je vous propose de bien vouloir adopter le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats définitifs se présentent comme suit, en euros :

	Investissement	***Fonctionnement***
Recettes prévues	*68 886,30*	*334 900.00*
Titres émis	*17 342,75*	*301 752,40*
Dépenses prévues	*68 886,30*	*334 900.00*
Mandats émis	*35 048,97*	*280 902,13*
Résultat de l'exercice	***-17 706,22***	***20 850,27***
Résultat reporté 2022	*44 386,30*	*51 076,25*
Résultat cumulé	***26 680,08***	***71 926,52***
Solde des restes à réaliser	*-*	*-*

Monsieur le Président se retire pour le vote.

Après en avoir délibéré :

Le compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Affectation du résultat :
Il est proposé de reprendre dès le budget primitif de l'exercice 2024 les résultats de l'exercice 2023, sur la base du compte de gestion établi par le comptable. L'excédent de fonctionnement cumulé étant de 71 926,52 euros et l'excédent cumulé d'investissement de 26 680,08 euros, il est proposé d'inscrire 71 926,52 euros au 002 en fonctionnement et 26 680,08 euros au 001 en investissement.

Vote du budget
Le projet de budget primitif du CCAS pour l'exercice 2024 se présente comme suit :

Section de fonctionnement : 355 750.00€
Section d'investissement : 46 680,08 €

Opérations réelles :

- section de fonctionnement :
  - DEPENSES : 335 750.00 €
  - RECETTES : 283 823,48 €
- section d'investissement :
  - DEPENSES : 46 680.08 €
  - RECETTES : 0 €

Opérations d'ordre :

- section de fonctionnement :
  - DEPENSES : 20 000.00 €
  - RECETTES : 0€
- section d'investissement :
  - DEPENSES :
  - RECETTES : 20 000,00 €

Le budget primitif 2024 s'équilibre dans les dépenses et les recettes à trois cent cinquante cinq mille sept cent cinquante euros en fonctionnement et à quarante-six mille six cent quatre-vingt euros 08 centimes en investissement.

Après en avoir délibéré :

Le Budget primitif 2024 est voté tel que présenté, à l'unanimité des membres présents.

BILAN D'ACTIVITE 2023

Echanges sur le bilan d'activité adressé à chaque membre

-page 15 : la pkhrase « olibgation d'emploi » n'est pas claire dans le contaxte

-Madame ROBERT propose que le CA réfléchisse à une hausse de l'allocation pour les étudiants, compte tenu de la précarité de certains étudiants et de la consommation partielle des crédits.

-Monsieur le Président propose que lors de l'étude des dossiers din 2024, cela soit mis au vote au vu du crédit réellement consommé.

La séance est levée à 18 H 40